### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

### EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE



# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

### **SEANCE DU 24 JUIN 2021**

Présents au siège: Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration,

Madame Françoise BENOIT, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine

BREINING et Monsieur Bernard MATTER

Assistaient en outre: Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-

Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de

Direction)

Absents et excusés: Madame Suzanne BROLLY et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Le Bureau, Vu le rapport du Directeur général Vu l'avis de France Domaine du 1<sup>er</sup> juin 2021 Délibère :

B/2021/020 : Eschau - rue des Fleurs - « Idyllique » : Vente en l'état futur d'achèvement de 17

logements. Autorisation d'acquisition.

### Il est décidé:

- 1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Stradim, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 17 logements, sis rue des Fleurs à Eschau programme « Idyllique », Bâtiments A et une cage d'escalier correspondant à l'acquisition d'un volume du bâtiment E comportant 6 logements (R+1, attique et combles), comprenant 17 places de stationnement dont 12 en extérieur et 5 places dans un parking situé en sous-sol, pour un prix de 2 075 502,50 € HT.
- 2. Le prix de revient prévisionnel s'élève à 2 162 518 € HT, soit 2 240 € HT par m² de surface habitable et 127 207 € HT par logement.

Les études étant en cours, sur une base de  $965,35~\text{m}^2$  habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de + 5~% d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

Accusé de réception en préfecture 067-276700028-20210624-OPHEA\_DB21\_020-DE Date de télétransmission : 25/06/2021 Date de réception préfecture : 25/06/2021

- 3. D'autoriser l'établissement du contrat de réservation et du contrat de vente,
- 4. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
- 5. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
- 6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général, Jean-Bernard DAMBIER Pour extrait conforme